

Le coût public de la destruction – privatisation de la Maison des Solidarités

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2018, un courrier officiel signé de Madame la Maire Catherine Delprat et le document distribué pour le débat budgétaire de 2019 ont permis d'**estimer le coût public de la transformation du Tribunal d'instance en Maison des Solidarités puis de la destruction de celle-ci pour l'aménagement en hôtel-restaurant Solidarités. Les frais de fonctionnement (énergie, fluide, entretien courant) ne sont pas inclus dans ces chiffres.**

1° achat de la propriété dite « Jacob » :	
Acquisition 1980	231 722,50 €
Travaux d'aménagement du Tribunal	71 097,65 €
TOTAL TRIBUNAL	302 820,15 €

2° transformation en Maison des Solidarités (2012) : 852 678,97 €

La Maison des Solidarités N'A ETE EXPLOITEE QUE 3 ANS ce qui fait 385 166,37 €/an ou par 32 097,20 €/mois

3° transformation et privatisation en hôtel-restaurant

2018	272 834,07 €
2019	828 376,01 €

TOTAL MINIMUM DE LA TRANSFORMATION EN HÔTEL-RESTAURANT : 1 101 210,08 €

TOTAL MINIMUM DES INVESTISSEMENTS PUBLICS : 2 216 709,20 €

Madame Catherine Delprat a fait état de **subventions obtenues** comme pour diminuer sa responsabilité. Or s'agit aussi de fonds publics qui viennent de la poche des contribuables. Ces subventions sont en grandes partie englouties par les surcoûts en majorité inexplicables de l'opération. Il s'agit :

1° pour la Maison des Solidarités	440 170,00 €
2° pour la transformation en hôtel-restaurant	
Conseil Régional d'Ile-de-France	193 500,00 €
Conseil Départemental du Val d'Oise	35 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	932 542,33 €

La facture continue de s'allonger comme le montre la pose récente de candélabre sur la terrasse jouxtant l'hôtel-restaurant (rappelons que cette terrasse fait partie du domaine public et non du domaine privé constitué par le bâti loué à l'hôtel-restaurant).